

ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Conseil d'association

Bruxelles, le 23 janvier 2025
(OR. fr)

UE-TU 2602/24

NOTE D'INFORMATION

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Information sur l'adoption de la décision du Conseil d'association UE-Tunisie portant modification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, par le remplacement de son protocole n° 4 relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative

Le CONSEIL D'ASSOCIATION EU-TUNISIE a adopté par procédure écrite, finalisé le 22 janvier 2024, la décision du Conseil d'association UE-Tunisie portant modification de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, par le remplacement de son protocole n° 4 relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative (UE-TU 2601/24).